

Formation Hydrogène

LE DEVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE
RENOUVELABLE ET BAS CARBONE
EN REGION ÎLE-DE-FRANCE

7 novembre 2023



1

L'hydrogène au sein des stratégies régionales

La stratégie énergie-climat

- Votée en juillet 2018
- un scénario de rupture
 - 2030 : Réduire de près de 20 % la consommation énergétique régionale et multiplier par 2 la quantité d'énergie renouvelable sur le territoire
 - Tendre vers une région 100 % EnR et zéro Carbone en 2050.
- Les filières prioritaires d'ENRR sur lesquelles la Région souhaite faire porter l'effort sont :
 - la géothermie profonde et superficielle,
 - les énergies de récupération y compris celles provenant des déchets au sens large,
 - le solaire photovoltaïque,
 - la biomasse,
 - la micro hydroélectricité,
 - **l'hydrogène.**

La stratégie « Île-de-France Territoire hydrogène »

- Délibération de novembre 2019
- Création d'un « Club hydrogène » pour construire des synergies entre les projets et participer à la structuration de la filière
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Innovation et structuration de la filière Hydrogène » pour faciliter le développement et l'interopérabilité de stations accessibles.

2

Les dispositifs d'accompagnement

AAP Développement des énergies renouvelables électriques

- Candidats éligibles
 - Toutes les personnes morales (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).

- Projets éligibles
 - photovoltaïques en injection ou en autoconsommation ;
 - **production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable et de récupération ;**
 - production d'hydro électricité ;
 - autres EnR

- *Accompagnement financier*
 - jusqu'à **30% du montant** TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, **plafonnée à 2.000.000 €** sauf pour les installations photovoltaïques subventionnées jusqu'à 50 %.

AMI Innovation et structuration de la filière hydrogène

- Candidats éligibles
 - Toutes les personnes morales (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).
- Objectif de **lever les freins au développement d'un réseau opérationnel de distribution de l'hydrogène** par :
 - le développement de stations ouvertes à terme avec une répartition spatiale en fonction des besoins et des stations déjà existantes,
 - le développement de stations multi-énergies
 - la fourniture d'hydrogène en interopérabilité (350 et 700 bars),
 - l'organisation de l'universalité des paiements,
 - la possibilité de conversion d'une station propriétaire en une station ouverte au public et interopérable,
 - les innovations facilitant le développement de la filière hydrogène dans tous domaines (fluvial, réseaux...).
- *Accompagnement financier* : 30 % du montant, plafonné à 400.000 euros

Aide aux études

- Candidats éligibles
 - Toutes les personnes morales (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).
- Aide aux études de faisabilité technique, économique, financière, juridique,

Accompagnement financier

L'accompagnement financier peut aller jusqu'à 50% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 50 000€.

Les projets aidés

	Porteur	Dispositif	Subvention
H ₂ Île-de-France	H2 Créteil	AAP H ₂	1.137.465 €
2020 - Hype 600	Hysetco	AAP H ₂ 2 stat prod/distri 2 stat distri	2.200.000 €
Last Mhyle	Last Mile	AAP H ₂ 14 stat prod/distri 3 distri	2 200.000 €
FenHYx	GRT Gaz	AMI filière H ₂ plateforme essai	440 000 €
Fillndrive	Fillndrive	AMI filière H ₂ Développement de solutions digitales	172.100€
Préfiguration filrière gaz et H ₂ renouvelable	SDESM	Aides aux études	25.000 €
TinHy	TinHy	AMI filière H ₂ 2 prototypes stat pro/distri	400.000 €
H24FP	Hysetco	AAP H ₂ 2 stat prod/distri 4 stat distri	1.600.000 €
Vallée Sud Hydrogène	Vallée Sud Hydrogène	AAP H ₂ 1 stat prod/distri 1 stat distri	2 000 000 €
Hy_6	Hynamics	AAP H ₂ 1 stat prod/distri	1.714.364 €
IdHYfix	Engie	AAP H ₂ 1 stat prod/distri 1 stat distri	2 000 000 €
Total			13.888.929 €

L'hydrogène inscrit dans les planifications régionales

- Le SDRIFE – schéma directeur environnemental- en cours de révision avec les objectifs, ZEN (zéro émissions nettes) et ZAN (zéro artificialisation nette),
- Le SRCAE (Schéma régional climat air énergie) en cours de révision,
- Le plan des Mobilités d'Île-de-France, en cours de révision,
- Le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions sur l'Axe Seine, en cours d'élaboration,
- le SRDEII – schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Vos contacts

Service Air, Climat, Energie/Direction de l'Environnement/
Pôle Agriculture, Ruralité et Transition Ecologique

Véronique CHARBEAUX veronique.charbeaux@iledefrance.fr

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Conseil régional d'Île-de-France
8 boulevard Victor Hugo
93400 Saint-Ouen

